

Note sur la refonte des indicateurs de suivi utilisés pour le tableau de bord du SAGE.

A - 1. Contexte :

La CLE du SAGE et son animateur sont soumis à l'obligation de fournir un tableau de bord bisannuel. Ce tableau de bord est établi sur la base d'une liste d'indicateurs, permettant de constater l'état d'avancement des actions regroupées par thématiques. Cette liste a été établie à l'approbation du SAGE, validée par la CLE en 2014 et a été exploitée depuis de manière variable au gré des chargés d'études successifs.

Pour le suivi du SAGE SAMBRE, sont donc actuellement utilisés plus de 50 indicateurs techniques pour 16 thématiques différentes.

Le dernier tableau de bord a été réalisé en 2022 pour les années 2020-2021. Au cours de son élaboration plusieurs difficultés ont été ressenties :

- **Difficultés à gérer les retours des données** face aux nombres d'interlocuteurs différents et nombre d'indicateurs, parfois même au sein de la même structure (formalisation des demandes, suivis des demandes, relances, difficultés d'accès aux données, ...)
- **Manque de représentativité de certaines données** face aux évolutions techniques et réglementaires intervenues depuis 10 ans (par exemple : zonage d'assainissement, autosurveillance des STEU, mise en place des SPANC, zéro phyto dans les communes, ORQUE, piégeage de rats musqués, ...)
- **Décalage temporel et géographique de certaines données** : ex pour l'Oc Sol, en 2022, la dernière année disponible était 2015 ; pour les mesures agricoles (MAEc, agri bio, ...) les données produites sont faites à l'échelle Parc donc un manque de précision pour le SAGE, idem pour les linéaires de haies, ...
- La production du dernier tableau de bord (2020-2021) a demandé beaucoup de temps d'ingénierie en 2022 pour un **résultat qui ne reflète pas clairement les évolutions dans le temps** des indicateurs de suivi du SAGE et qui en plus était **incomplet** face l'impossibilité de disposer de certaines données.

L'année 2024 est une année de production du tableau de bord du SAGE soit 10 ans depuis la première validation des indicateurs. Cette décennie a connu un bon nombre d'évolutions techniques et réglementaires en matière de gestion de l'eau qui ne sont pas forcément visibles avec les indicateurs utilisés :

- Les Lois NOTRé et MAPTAM ont changé le « paysage » territorial et on a assisté à la montée en puissance des Gemapiens ;





- La Loi Labbé a fait passer le zéro phyto d'une politique incitative vers une obligation réglementaire aussi

bien pour les collectivités que les particuliers ;

- Le territoire a connu 2 évolutions de SDAGE et le SAGE a été modifié en 2022 avec l'introduction de la classification des zones humides, la délimitation des ZEE ;
- Les politiques financières ont évolué et notamment de l'Agence de l'Eau (2014= 9^{ème} programme / 2024= dernière année du 11^{ème}) avec l'évolutions des modalités de financement du petit cycle, l'apogée et la transformation des ORQUE en CARE ; les contrats de masses d'eau se profilent pour le 12^{ème} programme...
- Une révision de la charte du Parc est en cours et possibilité de mise en commun d'indicateurs (Charte / Sage) sous réserve d'une extrapolation géographique possible au niveau du SAGE (données d'occupation du sol, observatoire du bocage, ...)
- Les nouveaux enjeux du SDAGE vont devoir faire apparaître à termes de nouvelles politiques opérationnelles à suivre : CARE, gestion quantitative, érosion, restauration écologique, espèces exotiques envahissantes, ...

La remise à jour des indicateurs semble opportune et l'occasion également d'opérer une certaine simplification avec des indicateurs plus ciblés et plus pertinents.

A - 2. Objectifs de la refonte de ces indicateurs

Un indicateur se doit d'être avant tout « opérationnel » c'est-à-dire qu'il doit être possible, par le biais d'actions (études, travaux, animation, ...) de le faire évoluer et à contrario déceler l'inaction. Il doit être représentatif d'un objectif de résultats et non de moyens.

L'objectif de cette refonte serait de suivre un panel d'indicateurs classés par enjeu, c'est – à dire :

- **5 groupes d'indicateurs** au lieu de 16 actuellement

Passer de plus de 50 indicateurs à moins de 30 c'est-à-dire :

- 1 indicateur face à 1 voire 1 groupe d'objectif mutualisable

A - 2 - a. Exemple de l'Enjeu 1 : « Reconquérir la qualité de l'eau »

Situation actuelle du tableau de bord :

- 5 indicateurs pour l'AC
- 2 indicateurs pour l'ANC
- 2 indicateurs pour le zéro phyto
- 4 indicateurs agricoles

Au total 13 indicateurs pour le seul enjeu 1

Pourtant le PAGD indique :

- 6 objectifs relatifs à l'assainissement
- 3 objectifs relatifs aux pollutions agricoles



• **Proposition de travail**

Etat actuel des indicateurs liés à l'enjeu 1

Assainissement collectif	<i>Etat d'avancement des zonages d'assainissement</i>
	<i>Part des STEP ayant mis en place un dispositif d'auto-surveillance</i>
	<i>Taux de raccordement : part des habitations raccordées en zone d'assainissement collectif</i>
	<i>Part des STEP effectuant des rejets conformes aux objectifs de qualité des cours d'eau</i>
	<i>Etat des zonages des eaux pluviales</i>
Assainissement non collectif	<i>Etat d'avancement de la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</i>
	<i>Nombre d'installations contrôlées par les SPANC</i>
Désherbage alternatif	<i>Nombre de formations réalisées</i>
	<i>Nombre de collectivités engagées dans une démarche de désherbage alternatif</i>
Agriculture	<i>Superficie de terres agricoles engagées dans des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET)</i>
	<i>Pourcentage de la Surface Agricole Utile (SAU) engagée dans une agriculture biologique</i>
	<i>Linéaire de haies classées dans les documents d'urbanisme</i>
	<i>Superficies d'espace à enjeux classés en zone N ou secteur spécifiques</i>



Proposition de nouveaux indicateurs simplifiés et ciblés pour l'enjeu 1 :

ENJEU 1 RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU		
<i>Sous enjeu 1 : Diminuer les pollutions d'origine industrielle, domestique et issues des voies de communication et espaces verts.</i>		
		Nouveaux Indicateurs possibles
Objectif 1A.	Améliorer le taux de raccordement – Assainissement collectif	<i>Taux de conformité des systèmes d'assainissement (collecte et traitement) et identification des points noirs</i>
Objectif 1B.	Fiabiliser les systèmes d'assainissement non collectif	<i>Taux de conformité des ANC dans les ZEE</i> <i>Nombre de points noirs des systèmes de collecte</i>
Objectif 1C.	Fiabiliser les systèmes d'assainissement collectif et non collectif	
Objectif 1D.	Améliorer la qualité des rejets vers le milieu	
Objectif 1E.	Développer les pratiques de désherbage alternatif	<i>Se limiter aux plans d'action des CARE</i>
Objectif 1F.	Mettre en œuvre une gestion des eaux pluviales	<i>Nombre de schémas directeurs GEPU engagés</i>
<i>Sous-enjeu 2 : Diminuer les pollutions d'origine agricole</i>		
Objectif 2A.	Maintenir/Restaurer les prairies et les entités naturelles de lutte contre l'Érosion (haies, bandes enherbées...)	<i>Part de surface en herbe sur la SAU (part PP et PT - évolution) *</i> <i>Linéaire de haie du territoire (évolution) *</i>
Objectif 2B.	Encourager le couvert hivernal	<i>Surfaces et linéaires contractualisées (MAEc)*</i>
Objectif 2C.	Soutenir les pratiques locales respectueuses de la ressource en eau	

**Objectifs communs au projet de charte Avesnois 2040*

La périodicité du relevé de chaque indicateur devra également être établie au départ, il est possible qu'il subsiste un décalage entre le tableau de bord bisannuel et la temporalité de mise à jour de l'indicateur selon le fournisseur et le type de donnée.



A - 3. Proposition de travail en 2024 sur la refonte et la mise à jour des indicateurs de tableau de bord du SAGE Sambre :

Il est donc proposé de travailler en 2024 pour d'abord **repenser les indicateurs** afin d'établir un tableau de bord sur une nouvelle mouture à l'horizon fin 2024 - début 2025

⇒ Les travaux de réflexion peuvent être menés à l'échelle des commissions thématiques et donc de chaque enjeu

Pour chaque enjeu :

Etape 1 : travail préalable du coordinateur sur une propositions d'une nouvelle liste d'indicateurs en groupe de travail « technique » et élaboration d'une proposition à faire en commission thématique.

Composition des GT : techniciens/services en charge des données relatives aux objectifs + référents SAGE DDT02, DDTM59, DREAL + référents AEAP

Le GT peut vérifier si l'indicateur proposé est exploitable et commencer à tester l'exploitation de données. 1 réunion de GT par thématique suivi d'échanges directs à prévoir.

Etape 2 : proposition à la commission thématique (format de la commission à adapter selon l'ordre du jour)

si accord => décision à formaliser en CLE

si désaccord => reprise des propositions en GT et nouvelle proposition en commission thématique

Etape 3 : validation en CLE de la liste des indicateurs et du nouveau tableau de bord à jour

Il est donc proposé à la CLE de prioriser en 2024 un travail de mise à jour des indicateurs du tableau de bord du SAGE Sambre et se donner un objectif à 12 mois pour la refonte des indicateurs et la production d'un tableau de bord sur cette nouvelle base notamment pour les années 2022-2023.

